

CALENDRIER PAPE

Étapes de la procédure	Échéances
Appel à projets	Mars de l'année N-1
Dépôt des projets de PAPE	Pour le 1 ^{er} juin de l'année N-1
Décision du Ministre	Pour le 1 ^{er} septembre de l'année N-1
Notification de PAPE	Dans les jours qui suivent
Démarrage des PAPE	Du 1 ^{er} janvier de l'année N au 31 décembre de l'année N+2
Déclaration de créance	Déclarations de créance semestrielles
Rapport d'activités annuel (en ligne)	Lien transmis par la Fédération des CPAS début janvier à compléter pour le 31 janvier
Dossier comptable de clôture	Pour le 31 janvier de l'année N+3